


Sire. Nous avons aujourd'hui matry & pour les dits de
 dits mat' scriptes hies, et prouve des pines nos provinces escriptes
 au l'onneur d'icelle a d'icelle mat', pour mester & nous passe entre
 les francois et nous que nous a l'escuyer. Sirey que
 l'oy la cecche m'oyez, par l'interposicio presommes de d'icelle,
 vusitez, pour nous faire parler l'ing l'aultre. Et nous a
 l'interposicio que de l'our part quelque chose se deust mettre
 oy nous d'aduantage. Jusques a nous. Responde de d'icelle
 mat', per quil nous s'ont la d'icelle. Sirey pour faire aller
 l'oy francois plus l'icelle, oy a que nous espreons l'oy
 pour nous a nous emoy d'adice. Sontz espois que
 fassent. l'oy tirement de nous quelque chose d'aduantage
 l'oy est d'icelle que la marsoyal & d'icelle. est retourné
 a d'icelle au d'icelle de d'icelle oy d'icelle faulx d'icelle
 les mesmes propos que d'icelle, combuy que l'oy pour
 p'ine d'icelle, et aut protestans que les d'icelle d'icelle
 d'icelle d'icelle a d'icelle, et nous comme ministre. Sirey
 d'icelle d'icelle l'oy a d'icelle la busse, et Responde par
 nous d'icelle, que nous ne fassent grand compte de quel
 d'icelle apart, se nous nous parloit comme de ministre a
 ministre, per que nous nous nous que quel
 d'icelle quel d'icelle par ses moyez au parant que
 de d'icelle oy d'icelle, s'ont venu ad'icelle. Nous
 nous nous ce d'icelle par l'oy d'icelle. Je nous nous
 d'icelle d'icelle. Et comme l'oy d'icelle d'icelle d'icelle

et sus matins avons demoustré que nous voulons venir
vostre, attendantz quel nous direz et quel que chose se
daduantage dont loy peut aduoluer de vostre, nous
différons de respōdres, Et venant sus ceuy tard
Il entra en quelz peu prez de surs de visite (et avons
trouvé que venant plus pour assentir que pour dire
parce qu'il n'y a rien de quy donne admet assentir
alors matins,

Quant a ce que nous nous sommes aduoluz de demander
est ce assentir au Comestable de la Chevignieuse de prouuer
le sieur de Sauray, et respondz a mon seigneur le
Duc de Sauray, comme vous m'avez si est soy bon plus
pourra entendre, et la pourra assentir soy al seigneur
de la Croix qui prouue le marquisat de St Andrieu seigneur
au Cardinal de Lorraine, et de ce considération que
nous faisons sur Jodelle, Et si elle n'est faite aduoluer
propres, afin que nous la voyons (Je feris aduoluer
que nous ne trions pas beaucoup de ce daduantage
et du coste de francs Ilz nous autu charge

Comme nous la voyons de ce que pour sauoir se ce
matins Ilz nous voudront, donne aduoluer et
d'ung chemin Ilz entendront souz mais auant que
nous y allions, que la cause pourquoy nous allions
de ce que est pour prouuer ce que, afin que deuant

quilz nous appellent. Il y pense. Et procureurs
 de tout-veu pour le sieur le roy plaisir de son
 et a quelle nous escript par ses lettres. Et nous
 recommandant pour foy de ceste tres humblement a la bonne
 grace de son tres humblement. Et pour ce que la couronne donne
 a celle tres bonne et loyable. De Lille ce
 15^e de Septembre 1558.

Je vous prie


Tres humblement serviteur et
 subit
 Guille de M...
 Levesque de...

Ru. 21. 1

